Nations Unies S/2002/349



Conseil de sécurité

Distr. générale
4 avril 2002
Français
Original: anglais

Lettre datée du 4 avril 2002, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Conformément aux dispositions de la résolution 689 (1991) du Conseil de sécurité et compte tenu de votre rapport du 28 mars 2002 (S/2002/323), les membres du Conseil de sécurité ont réexaminé la question de la cessation ou de la prorogation de la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK) et ses modalités de fonctionnement.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que les membres du Conseil souscrivent à votre recommandation tendant à maintenir la MONUIK. Conformément à la résolution 689 (1991), ils ont décidé de réexaminer la question à nouveau le 6 octobre 2002 au plus tard.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Sergey **Lavrov**

02-31626 (F) 040402 040402